

POUR CIRCULATION IMMEDIATE

Les tentatives américaines de supprimer de la résolution du Conseil de Sécurité toute référence à la CPI minent toutes les avancées déjà entreprises

La communauté internationale doit défendre l'importance de la CPI dans la résolution sur la protection des civils dans les conflits armés

(A New York, le 16 décembre 2005) – La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) – un réseau mondial de plus de 2000 ONG de toutes les régions du monde soutenant un fonctionnement efficace, juste et indépendant de la Cour pénale internationale (CPI) – a exhorté aujourd'hui le Conseil de sécurité de l'ONU à arrêter toute tentative des Etats-Unis de supprimer toute référence à la CPI de la prochaine résolution sur la protection des civils dans les conflits armés. Cette résolution a pour objectif de présenter les derniers développements clefs qui ont eu lieu ces cinq dernières années depuis la dernière résolution du Conseil sur la protection des civils (SC Résolution 1296, 19 avril 2000). Bien que l'importance de la Cour pénale internationale (CPI) dans la protection des civils dans les conflits armés ait été reconnue de manière évidente lors des débats du Conseil de sécurité, toute référence à la CPI dans le projet de résolution du Conseil de sécurité risque actuellement d'être compromis à cause de la seule objection des Etats-Unis.

Alors que les délibérations continuent à l'ONU, le Conseil cherche à adopter une version finale de la résolution d'ici le début de la semaine prochaine. Lors de son intervention vendredi dernier au Conseil de sécurité, le sous-secrétaire général de l'ONU pour les affaires humanitaires, Jan Egeland a souligné l'importance de l'assistance de la CPI dans la dissuasion des crimes massifs contre les civils lorsqu'il a déclaré, "les efforts pour dissuader les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides et pour mettre un terme à la culture d'impunité dans les situations de conflits armés ont été renforcés par la création de la Cour pénale internationale". Le rapport 2005 du Secrétaire général de l'ONU sur la protection des civils dans les conflits armés a également souligné l'importance du rôle de la CPI dans la protection des civils en déclarant: "Dans le cas du Darfour, le Conseil de sécurité, bien que qu'il ait défermé le dossier à la Cour pénale internationale, a réaffirmé son engagement pour adopter les mesures appropriées pour faire face aux problèmes des populations civiles qui sont délibérément ciblées, et aux violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits de l'homme et des droits humanitaires internationaux."

Les Etats-Unis - qui se sont déjà abstenus lors du vote sur la résolution du Conseil de sécurité qui prévoyait de défermer la situation du Darfour à la CPI le 31 mars 2005 et ont permis ainsi à la résolution d'être adoptée – ont clairement déclaré s'engager à aider la Cour. Et ce, pas plus tard que le mois dernier lorsque l'assistant au secrétaire d'Etat américain pour les affaires de l'Afrique, Jendayi Frazer, a déclaré lors d'un Comité sur les relations internationales traitant du Soudan que pour ce qui est de la saisine du dossier par le Conseil de sécurité "l'Ambassadeur américain Zoellick a signalé que les Etats-Unis restaient prêts à fournir toute aide nécessaire à la Cour si besoin est."

S'exprimant au nom de la Coalition pour la Cour Pénale Internationale, le Président de la Coalition, William Pace a expliqué, "les résolutions 1265(1999) et 1296(2000) du Conseil de sécurité ont créé un précédent pour la CPI. Maintenant que la CPI est devenue réalité, il est plus important que jamais d'inclure toute référence à la CPI et de ne pas miner ce qui a été déjà établi. Etant donné que les Etats-Unis aient reconnu l'important rôle que joue la CPI dans la situation du Darfour, l'opposition américaine sur cette résolution semble bien contraire au message émis par le département d'Etat américain ces derniers mois. Cette approche hypocrite que les Américains adoptent envers l'impunité sape leur rôle de leader et ne s'avère pas être une attitude appropriée pour un gouvernement qui se dit être membre permanent du Conseil de sécurité."

###

Notes aux Editeurs:

1. La CPI est la première cour pénale mondiale permanente. Organe indépendant, la CPI a été établie à La Haye aux Pays-Bas le 1er juillet 2002 lorsque le traité de la CPI est entré en vigueur. La CPI n'a pas juridiction sur les crimes commis avant cette date.
2. La Cour mène actuellement des enquêtes sur les cas du Darfour au Soudan, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda. Le Bureau du Procureur de la CPI étudie également huit autres situations sur quatre continents dont la République

centrafricaine et la Côte d'Ivoire. La CPI a lancé ses premiers mandats d'arrêt contre les cinq hauts responsables de l'Armée de Résistance du Seigneur le 13 octobre 2005.

3. La CCPI n'est pas un organe de la Cour mais plutôt un réseau d'ONG de plus de 2.000 organisations de la société civile oeuvrant pour la promotion d'une CPI juste, efficace et indépendante. La CCPI a été établie en février 1995 et a un siège à New York et à La Haye ainsi que sept bureaux régionaux dans le monde. Pour plus d'informations, rendez-vous sur: www.iccnw.org